



SÉANCE STATUTAIRE 19 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance statutaire du lundi 19 décembre 2022, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

Et les conseillers :

Cindy Côté

Jean-François Allen

Diane Rhéaume

Daniel Blais

Antoine Couture

Hélène Jacques

Madame Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Convocation et objet

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

3. Adoption des prévisions budgétaires 2023 ;
4. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

2022-12-324 1. Adoption des prévisions budgétaires 2023

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des charges équivalentes aux revenus pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2023 :

REVENUS

Taxes générales	4 796 916 \$
Paiements tenant lieu de taxes	63 132 \$
Autres revenus	610 923 \$
Transferts	76 392 \$
Amortissement	1 600 030 \$
Affectations	<u>540 489 \$</u>

TOTAL DES REVENUS

7 687 882 \$

CHARGES

Administration générale	1 028 555 \$
Sécurité publique	659 848 \$
Transport	943 778 \$
Hygiène du milieu	1 053 667 \$
Santé et bien-être	75 590 \$

Aménagement, urbanisme et développement	185 824 \$
Loisirs et culture	430 558 \$
Frais de financement	491 285 \$
Amortissement	1 600 030 \$
Financement à long terme	711 747 \$
Immobilisations	<u>507 000 \$</u>

TOTAL DES CHARGES **7 687 882 \$**

ADOPTÉE

2022-12-325 2. Adoption du programme triennal des immobilisations

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;
ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Allen, APPUYÉ PAR la conseillère Cindy Côté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2023, 2024 et 2025 :

<u>2023</u>		
Parc des Oiseaux	2 000 \$	
Parc des Mésanges	8 000 \$	
Parc de l'Aréna	12 000 \$	
Jardin Nourricier	20 000 \$	
Salle Amicale – Sous-Sol	25 000 \$	
Salle Amicale – Sous-Sol	152 000 \$	**
Camionnette	40 000 \$	
Mise à niveau des Étangs	1 000 000 \$	*
Développement Coulombe	100 000 \$	*
Amélioration aqueduc / puits	350 000 \$	***
Affiches Bienvenue	50 000 \$	

	1 759 00 \$	
<u>2024</u>		
Parc industriel – asphalte	350 000 \$	
Rang Saint-Pierre / Saint-Jacques	1 650 000 \$	**
Carrefour Coulombe / Sainte-Geneviève	200 000 \$	
Rue des Baladins	140 000 \$	
Caserne	50 000 \$	
Site Internet	20 000 \$	
Mise à niveau des Étangs	4 000 000 \$	*
Développement Coulombe	8 000 000 \$	*
Amélioration aqueduc / puits	650 000 \$	**

	15 060 000 \$	
<u>2025</u>		
Rue Sainte-Geneviève Nord 1,15 km	300 000 \$	

	300 000 \$	

*Règlement d'emprunt

**Subvention

***Surplus

ADOPTÉE

3. Période de questions

Aucune question.

2022-12-326 4. Clôture et levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais
APPUYÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 13.

Adopté ce 10 janvier 2023.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
